Le groupe CGT au Conseil économique, social et environnemental

LES DONNÉES NUMÉRIQUES : UN ENJEU D'ÉDUCATION ET DE CITOYENNETÉ

Lettre n° 99

19 janvier 2015

Le Conseil Économique, Social et Environnemental http://www.lecese.fr a rendu un avis en séance plénière le 13 janvier 2015 sur « Les données numériques : un enjeu d'éducation et de citoyenneté ». Le CESE a confié à la section de l'éducation, de la culture et de la communication la préparation de cet avis, qui a désigné Eric Peres du groupe CGT-FO comme rapporteur.
Claude Michel, conseiller du groupe de la CGT, a participé aux travaux.
Vous trouverez les Lettres du CESE sur le site de la CGT :
http://www.cgt.fr/Groupe-Cgt-au-Conseil-Economique.html

L'avis

La révolution du numérique a ouvert de gigantesques chantiers et opportunités dans notre vie quotidienne et domestique et dans de multiples domaines (santé, culture…) comme dans le domaine productif. Pourtant, un nombre restreint d'acteurs économiques américains disposent d'un pouvoir d'influence considérable sur les citoyens et captent la valeur créée à partir des données personnelles qui sont commercialisées. La question de l'indépendance économique et politique est posée. Dans un tel contexte, la maîtrise des données numériques est désormais devenue un élément crucial pour le siècle à venir, ce qui passe par une volonté d'éduquer dès le plus jeune âge. Le CESE souhaite la construction d'un cadre collectif juridique et éthique à cet écosystème numérique qui soit en mesure de garantir à tous les acteurs les mêmes droits et une défense effective de leurs libertés.

Les propositions sur lesquelles la CGT peut s'appuyer

Soutenir le déploiement d'une éducation au numérique de la maternelle à l'enseignement supérieur :

- renforcer l'éducation au numérique dans les programmes scolaires et que celle-ci soit traitée de manière transversale, afin qu'elle irrigue l'ensemble des disciplines.

Promouvoir l'éducation au numérique, lutter contre les nouvelles fractures numériques :

- rendre indissociable l'e-inclusion de l'inclusion sociale via une action publique continue et globale sur tout le territoire, surtout dans les zones rurales et périurbaines, qui permette d'assurer l'éducation au numérique de tous ;
- revitaliser les espaces publics numériques.

Promouvoir une politique de sécurité et de protection des données au sein des entreprises et des administrations :

- développer le privacy by design notamment en créant un droit au « silence des puces ».

Bâtir une politique publique du numérique et construire une stratégie industrielle :

- développer une politique publique du numérique articulée à une politique industrielle.

Bâtir un cadre réaliste et exigeant de protection des données à l'ère du numérique, créer un cadre de protection des données au niveau international :

- favoriser une culture européenne du numérique garante de l'architecture du net ;
- soutenir le projet de règlement européen sur la protection des données.

Renforcer les pouvoirs de régulation et de contrôle

- renforcer les moyens de préconisation, de contrôle et de sanction de la CNIL.

Déclaration du groupe de la CGT

Nous avons tenu à souligner la pertinence de l'argumentation qui a su refuser le piège technophobe sans pour autant sombrer dans la technolâtrie : opportunités et risques font donc l'objet d'un traitement équilibré ; nous vivons bien un changement de paradigme : le consommateur devient producteur de données qui doivent être protégées et les modes d'éducation, les formes de souveraineté et de citoyenneté sont transformés. La CGT a insisté sur trois points :

- le premier porte sur la lutte contre la fracture numérique. C'est toute la société qui doit être éduquée au numérique : du plus jeune âge jusqu'aux séniors, car il s'agit bien d'un enjeu d'émancipation, de capacité à maîtriser son environnement et donc d'agir en citoyen éclairé. Nous approuvons les préconisations sur l'éducation au numérique de l'école à l'université, dans la cité, sur les territoires, tout au long de la vie et sur la redynamisation des espaces publics numériques mais nous restons dubitatifs sur les moyens qui vont être réellement consacrés à ces objectifs : lutter contre la fracture numérique d'équipement et d'usage en marche qui touche particulièrement les milieux populaires et les personnes en situation de précarité nécessite une volonté et des politiques publiques très ambitieuses : on a vu ici même à travers deux avis que l'école était devenue plus inégalitaire encore ces quinze dernières années. L'avis pointe d'ailleurs bien le risque de l'exclusion numérique lorsque vous dites la nécessité « d'une action publique continue et globale » ;

- le second point traite du partage de la valeur : les géants du net captent l'essentiel de la valeur en marchandisant les données personnelles : les GAFA ne peuvent plus échapper à toute régulation et doivent contribuer fiscalement tout comme les data brockers dans les États où ils agissent car les distorsions fiscales en cours pénalisent fortement les entreprise françaises et européennes. ;

- le troisième point s'intéresse à la protection des données et à l'exercice des libertés : si les réseaux numériques accélèrent les échanges et le partage d'informations, le risque d'une intrusion dans la vie privée existe car avec les objets connectés, nos comportements sont captés ; nous ne pouvons pas nous contenter d'une simple autorégulation, nous devons mettre en œuvre une véritable politique publique du numérique au plan national , européen et international : régulation par la protection intégrée de la vie privée dès la conception du logiciel (privacy by design), droit des citoyens au silence des puces, etc. tout en restant vigilants sur la tendance de certains États à censurer; ou réduire la transparence ; dans l'entreprise, nous sommes d'accord avec vos préconisations sur la formation des IRP sur les enjeux de la gestion de la protection des données.

La CGT a voté favorablement.

Scrutin

Nombre de votants : 187 – ont voté pour : 187.